

Argancy

Cap 2020

Juillet 2017 n°88



21 mai

2017

Vélo gourmand



Conseil municipal du 31 mars 2017	4	Périscolaire	30
Conseil municipal du 5 mai 2017	8	Départ d'Aline Godefroy	
Travaux	10	Centres aérés de l'été	
Projets de réhabilitation de biens communaux		Ecole de musique de la Rive droite	30
Rénovation des courts de tennis		Week-end culturel	
Sécurisation du groupe scolaire		Bibliothèque	32
Vivre à Argancy	14	Découverte des romans pour ados	
100 ans de Mme Henry		Cercle de lecture	
90 ans de Mme Rozaire		Découverte	33
Noces d'or des époux Malara		Ecole Buissonnière	
Noces de diamant des époux Petit		Police municipale	34
Troc aux plantes et marché artisanal		Opération tranquillité vacances	
Concert de la fête des mères		Indemnisation des assurances après un cambriolage	
Vélo gourmand		Environnement	36
Collecte des Restos du Coeur		Le recyclage du papier	
Don du sang		A savoir	37
Commémoration du 8 mai 1945		Plan canicule	
Organisation des festivités du 14 juillet		Territoire	38
Sportifs à l'honneur		Aménagement à 3 voies de l'A4	
Préparation du feu de la Saint Jean		Déclarations de travaux	40
La boîte à livres est un succès		Expression libre	41
Insolite : espèces rares aux étangs		Fait divers	42
Le « Street Art » s'invite à Argancy		Etat civil	43
Groupe scolaire	29		
• L'équitation à la maternelle			
• Remise des diplômes de gymnastique			
• Cache-cache à la ferme			
• Sortie à la ferme de Henning			
• Découverte du golf			
• Horaires de la rentrée 2017			



Edito



Enfin les beaux jours reviennent !!!

Une période où la bonne humeur revient, où chacun guette le premier rayon de soleil pour mettre en marche tondeuses et autres, où certains sortent pioche, bêche pour préparer le potager dans lequel grandiront les légumes pour cet été... où beaucoup sortiront les plantoirs pour embellir les parterres et garnir les balconnières...

Je voulais aussi souligner le travail de nos employés municipaux qui, tout au long de l'année, œuvrent pour le bien-être et la beauté de nos villages. La seconde fleur qui a été décernée l'année passée à la commune, c'est à toute cette équipe que nous la devons... encore un grand merci !

Notre village, et particulièrement le site des gravières, attire les promeneurs et on peut le constater au biais des parkings saturés dès les premiers rayons de soleil... et les chemins des gravières voient nombre de promeneurs profiter d'une ballade dans la nature....

Evidemment, tout n'est pas parfait... C'est aussi à chacun d'entre nous de se responsabiliser afin de garder un cadre de vie agréable (déjections canines aux abords des routes et chemins, papiers et autres détritiques dans les fossés viennent parfois nuire à la propreté des rues de nos villages !)

On peut dire qu'on est bien dans notre village !!!

Marie-Ange Hennequin
Conseillère municipale



Compte administratif 2016

M. le maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire.

M. le Président présente les comptes de l'année 2016.

1) Fonctionnement :

- a) Recettes : 1 848 458,83 €
 (1 611 723,37 – exercice 2016 + 236 735,46 – report 2015)
 b) Dépenses : 1 267 131,71 €

Résultat (a-b) : 581 327,12 €

2) Investissement :

- a) Recettes : 787 874,35 €
 b) Dépenses : 574 287,45 €
 (502 242,68 – exercice 2016 + 285 631,67 – report 2015)

Résultat (a-b) : 213 586,90 €

3) Restes à réaliser :

- a) Recettes : 35 000,00 €
 b) Dépenses : 365 000,00 €

Résultat (a-b) -330 000,00 €

4) Besoin de financement :

- (2) Résultat : 213 586,90 €
 (3) Report : -330 000,00 €

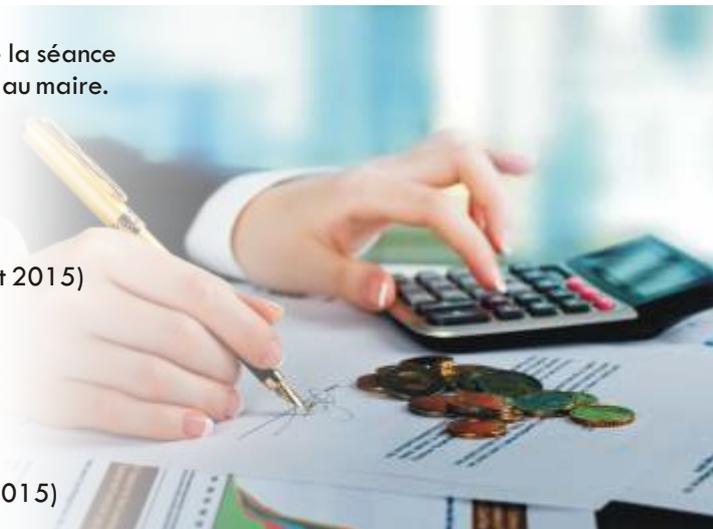
Résultat (a+b) -116 413,10 €

5) Résultat à reprendre au budget N+1

(en recettes de fonctionnement) :

- (1) Résultat de fonctionnement : 581 327,12 €
 (4) Résultat besoin de financement : 116 413,10 €

Résultat (1-4) 464 914,02 €



Affectation du résultat de l'exercice

R1068	Besoin de financement (4) :	116 413,10 €
001	Résultat investissement (2) :	213 586,90 €
	(recettes d'investissement)	
002	Report fonctionnement (5) :	464 914,02 €
	(recettes fonctionnement)	

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2016 et donne quitus à M. le maire pour la gestion financière des comptes 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 ainsi présenté.

M. le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.



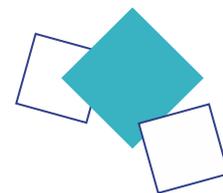
Compte de gestion 2016

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2016 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par M. Marc Villibord, receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2016 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2016, à l'unanimité, donne quitus à M. Marc Villibord, receveur municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.





Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. le maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 581 327,12 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice :	344 591,66 €
B) Résultat antérieur reporté :	236 735,46 €
C) Résultat à affecter : A + B (hors restes à réaliser)	581 327,12 €
D) Solde d'exécution d'investissement excédent (excédent de financement)	213 586,90 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement besoin de financement	-330 000,00 €
F) Besoin de financement = D + E	116 413,10 €

Décision d'affectation

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	116 413,10 €
2 – Report en fonctionnement R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	464 914,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2016 ainsi présentée.

Budget 2017

Arrivée de Mme Jocelyne Emmendoerffer en séance.
M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2017.

Section fonctionnement

• Dépenses prévues	2 048 291,02 €
dont virement à la section investissement	701 000,00 €
• Recettes prévues	2 048 291,02 €
dont excédent 2016	464 914,02 €

Section investissements

• Dépenses prévues	2 671 858,25 €
• Recettes prévues	2 671 858,25 €
dont besoin de financement	116 413,10 €

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2017 ainsi présenté, par 11 voix pour, 2 voix contre (Anne Zanol et Danièle Reymond en raison des postes 305, 306 et 307), 1 abstention (Albert d'Amato) et charge M. le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.



Taxes communales 2017

M. le maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Il précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales. De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2016.

• Taxe d'habitation :	9,20 %
• Taxe foncière bâtie :	9,04 %
• Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, signale que si une augmentation est relevée sur l'avis d'imposition, il s'agit d'une augmentation des valeurs locatives et non des taux.

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2017 les mêmes taux que pour 2016.

31 mars 2017

Décision d'emprunt

M. Laurent Arnoux, conseiller municipal, propose au conseil municipal de recourir à un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation des trois bâtiments communaux, qui s'élèvent à 1 800 000,00 €. Après discussion, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond étant contre ces réhabilitations), décide de recourir à un emprunt pour ces travaux d'investissement.

Choix d'un établissement bancaire pour l'emprunt

M. Laurent Arnoux, conseiller municipal, présente au conseil une étude comparative très détaillée ainsi qu'une synthèse entre les quatre établissements bancaires, listés ci-dessous, sur six consultés :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- La Banque Postale

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond contre l'exécution simultanée des réhabilitations), porte son choix sur le Crédit Mutuel.

Après débat, le conseil municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 € sur une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond), autorise M. le maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune.

Embauche

M. le maire étant concerné par ce point quitte la séance.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent polyvalent à compter du 2 mai 2017, de 27 heures/semaine afin d'embaucher un agent pour réaliser des remplacements consécutifs à diverses absences et compléter le service technique.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette ouverture de poste.

Subventions

Retour de M. le maire en séance.

M. Patrick Spirckel, conseiller municipal, présente au conseil municipal les dernières propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

• Quad Neuf	300 €
• Orchestre d'harmonie intercommunal	2 043 €
• Ecole intercommunale de musique	8 534 €
Total	10 877 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dernières subventions à attribuer aux associations pour l'année 2017 et charge M. le maire d'appliquer cette décision.

Indemnités des élus

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022, M. le maire informe le conseil municipal que l'indemnité du maire à 37 % et l'indemnité des adjoints à 14,8 % est calculée sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette modification applicable au 1^{er} janvier 2017.

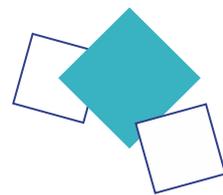
Remboursement frais de déplacement des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2123-8 et R.2123-22,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser aux élus tous déplacements justifiés dans la limite du tarif SNCF et autres frais sur justificatifs.



Emplois d'été

Conformément aux années précédentes, M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

M. le maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Avenant au contrat d'architecte

M. le maire présente au conseil municipal, un avenant au contrat d'architecte de Mme Julie Jaeger.

Après révision de l'estimatif du coût des travaux concernant la réhabilitation des deux bâtiments communaux existants, centre socio-culturel et maison de village sis au 5 et 7 rue de Bussière à Argancy, la rémunération de l'architecte a changé.

- montant de la rémunération initiale : 4 193,10 € HT
- montant de l'avenant : +455,40 € HT
- nouvelle rémunération : 4 648,50 € HT

Le conseil municipal accepte, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond), cet avenant et charge M. le maire de son application.

Décisions de la communauté de communes Rives de Moselle

Répartition des charges du centre socioculturel intercommunal d'Ennery

M. le maire informe le conseil municipal de la réception de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » de la matrice récapitulative de la répartition des charges de fonctionnement 2016 s'élevant à 1 788,06 €.

Badge d'accès en déchèteries

M. le maire informe également le conseil municipal de la mise en place d'un contrôle d'accès par badge en déchèteries. Les usagers seront informés des modalités de distribution de ces badges par un document d'information.

Passage de papier en apport volontaire

M. le maire informe le conseil municipal de l'arrêt de la collecte des papiers en porte à porte. Elle se fera dorénavant en apport volontaire. Il précise que des conteneurs seront implantés à côté des conteneurs pour le verre.



Transfert du personnel communal au SIAS de Trémery

M. le maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération d'adhésion au SIAS de la Rive Droite en date du 23 janvier 2017, il convient de préparer le transfert de certains agents communaux, conformément aux dispositions suivantes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5211-4-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 19 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46) ;

Vu le rapport sur les incidences financières du transfert ;

Considérant l'intérêt du projet syndical à un regroupement intercommunal pour améliorer les prestations de services aux usagers et ses moyens mis en œuvre,

Il appartiendra donc au conseil municipal :

- de transférer les personnels communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de notre établissement et dont la compétence « enfance-jeunesse » est transférée au Syndicat Intercommunal

d'Action Sociale (SIAS) et exercée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Rive Droite.

- de modifier le tableau des effectifs à la suite de ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acter le transfert des agents communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de notre établissement vers le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Rive Droite
- d'acter la modification du tableau des emplois qui sera issue de ce transfert.

M. le maire précise que la délibération définitive n'interviendra qu'une fois l'avis du Comité Technique reçu et après réception de la délibération du CIAS de la Rive Droite accueillant le personnel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Prêt à long terme pour la commune

M. le maire est autorisé à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 € dont le remboursement s'effectuera en 15 ans.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

- Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 1,15 % fixe

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre (Danièle Reymond et Anne Zannol qui sont contre ce projet) et une abstention (Justin Lesage), autorise M. le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Police municipale

M. le maire informe le conseil municipal d'un avenant à la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery.

Cet avenant concerne l'article 4 « ARMES DE SERVICE » qui indique que le port des armes des catégories B et D par les agents de la police municipale est autorisé pendant leur service, de jour comme de nuit.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise M. le maire à signer la nouvelle répartition des charges concernant l'investissement pour la police municipale.



**Démolition de la maison située
1 Place Anne de Méjanès, à l'angle de la Rue Jeanne d'Arc**



Mai 2017



Vue de la rue Jeanne d'Arc

Projet d'extension de la mairie



Cette démolition intervient après la décision d'achat du bien par le conseil municipal (Cf précédents bulletins) dans le but :

- d'agrandir la mairie, pour plus d'espace et de fonctionnalité
- de créer 3 logements à l'étage pour rentabiliser l'espace actuel, pour partie inoccupé, seul le côté droit de l'étage restant un espace bureau.





Démolition de la maison 1 rue de la Fontaine à Olgy

Consciente des problèmes récurrents liés au stationnement dans les centres anciens de nos villages, et le prix de vente du bien sis 1 rue de la Fontaine à Olgy ayant été jugé fort intéressant, la municipalité n'a pas hésité à s'en porter acquéreur dans l'optique :

- d'aérer le centre ancien d'Olgy par le biais d'une réserve foncière qui sera utilisée comme parking



1 rue de la Fontaine



Transformation de l'ancien centre socio-culturel

5 rue de Bussière à ARGANCY

La façade arrière actuelle est en limite de propriété sans aucun ouvrant.

Cette configuration particulière des lieux a motivé l'achat de la maison voisine sise au N° 7 rue de Bussière (cf précédents bulletins) dont le terrain attenant se trouvait à l'arrière de l'ancien centre socio-culturel.

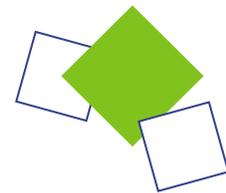
Ainsi valorisé par le terrain ci-avant évoqué, sa réhabilitation en bureaux modulables, en fonction de la demande, ne pose plus de problème (cf. décision du Conseil Municipal du 5.5.2017).



Maison 7 rue de Bussière à ARGANCY

Réhabilitation du bâti en 5 appartements locatifs (4 F3 et 1 F2)





Courts de tennis extérieurs

Réfection des sols des courts de tennis extérieurs ainsi que leur éclairage. (décision conseil municipal du 9.12.2016 - bull. N°87)



Sécurité

Équipement du groupe scolaire et des locaux du périscolaire pour prévenir tous risques et intrusions

La menace terroriste préconise un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires.

Dans le cadre de cette prévention le groupe scolaire Erckmann Chatrian a été sécurisé et équipé :

- de rideaux métalliques pour fermer les entrées de l'école maternelle (accès par la salle de gymnastique) et de l'école élémentaire (accès par la bibliothèque)
- de doubles portes pour les locaux du périscolaire
- de boutons d'alerte* en cas :
 - d'intrusion (terroriste ou autre)
 - d'incendie
 - de risques nucléaires (du fait de la proximité de la centrale de Cattenom)

* Chaque sirène dispose d'un son différent et selon les cas des plans d'évacuation spécifiques sont à suivre.



Jeanne Henry, 100 ans

Jeanne Henry, dite Jeannette, est née Piémontoy le 28 mars 1917 à Metz.

Dès l'âge de 4 ans, orpheline de mère, sa famille a été éclatée et elle s'est retrouvée en orphelinat où elle a passé de nombreuses années avant d'être expulsée à Limoges (87) du fait des hostilités liées à la deuxième guerre mondiale. C'est là qu'elle a rencontré Emile Henry qui allait devenir son époux, le 20 mai 1942 à Limoges.

A la fin de la guerre et de retour en Lorraine, la famille s'est installée rue Saint Laurent à Argancy, village qu'elle n'a plus quitté.

Six enfants sont issus de leur union : Nicole et Claude, (décédés en bas âge), Gérard, Jean-Pierre (décédé en 2013), Norbert, (décédé en 2011) et Chantal.

Trois petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial : Sophie, Dominique et Sébastien ainsi que quatre arrière-petits-enfants, Valentin, Aurélien, Manon et Théo.

Jeannette, que chacun connaît pour sa gentillesse, n'a pas été épargnée par la vie ; elle a travaillé durement en se donnant sans compter à sa famille ; elle s'est retrouvée veuve très tôt, son mari étant décédé à 60 ans à peine.

En 2006, son état de santé ne lui permettant plus de rester chez elle, elle a rejoint la maison de retraite du Pré Vert à Maizières-lès-Metz où ses journées s'égrènent doucement.

Sa fille Chantal, son fils Gérard ainsi que toute sa famille sont très présents dans son quotidien.

La municipalité d'Argancy, représentée par Jean-Paul Vetzler, Maire, Jocelyne Emendoerffer, 1^{ère} adjointe, Guy Neveux, conseiller municipal, n'ont pas manqué d'honorer Jeanne Henry pour son centenaire, en lui offrant outre les cadeaux d'usage, un magnifique tableau représentatif de sa vie à Argancy, réalisé par un peintre local, M. Vincent Vitrano de Rugy.

Julien Freyburger, Maire de Maizières-lès-Metz et Monique Debras, adjointe, se sont également associés à la fête donnée en son honneur.

La municipalité souhaite à Jeanne Henry encore de longs et paisibles jours...



M. Vitrano expliquant la symbolique de son oeuvre





Le nom de Jeanne Henry a été ajouté sur la plaque apposée au chêne des centenaires d'Argancy-Olgy, dans l'enceinte du groupe scolaire.

Les 90 ans de Mme Thérèse Rozaire

A l'occasion de son 90^{ème} anniversaire, Mme Thérèse Rozaire s'est vue honorer par la municipalité qui s'est rendue à son domicile.

Thérèse Job, née le 17 mars 1927 à Olgy, a épousé Gérard Rozaire, le 11 février 1947, lequel a présidé aux destinées de la commune du 28 mars 1959 jusqu'à son décès le 7 novembre 1976.

Dès son mariage, elle a résidé à Argancy et aidé son mari à la ferme familiale.

Elle s'est, tout au long de sa vie, vouée à sa famille avec une passion toute particulière pour les fleurs, passion maintes fois récompensée par le jury des « maisons fleuries ».

De leur union sont nés trois fils : Patrick qui réside avec son épouse à Argancy, Pascal qui vit maintenant près de Bourges (18) et Denis à Flavigny (54).

La famille s'est agrandie avec la venue de six petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants.

La municipalité n'a pas manqué de la féliciter pour ce beau parcours de vie et lui remettre fleurs et petites attentions bien méritées.

Longues et belles années encore à elle, autour des siens.



Noces d'or des époux Malara : 22 avril

Elle est venue d'Alsace, chez son frère à Maizières-Lès-Metz, chercher du travail en Moselle et lui est venu du nord pour être embauché chez Solocomet à Maizières-Lès-Metz. Le jour même de son arrivée, en mai, Marinette a rencontré Jean. Ils se sont plu et se sont unis le 31 décembre 1966 à Nehwiller/Woerth.

Puis, ils se sont installés rue Sainte-Marie, à Maizières-Lès-Metz et tout est allé très vite. L'année suivante, en octobre, un garçon est né suivi très rapidement par deux autres. Ces naissances rapprochées ont donné des journées bien remplies à Marinette, de quoi rester au foyer avec 100 professions.

Marinette Ledig est née le 7 septembre 1944 à Haguenau (Bas Rhin) et Jean Malara le 25 mai 1938 à Hautmont (Nord). Ils ont fait l'acquisition en 1977 d'une maison à Argancy, afin de faire profiter de l'air pur et du calme de la campagne à leurs enfants.

Régis, l'aîné travaille en Belgique, près de Bruxelles, comme responsable chez un traiteur. Denis, le cadet est militaire de carrière près de Valence, quant à Eric, le benjamin, il exerce actuellement un travail dans l'informatique à Metz.

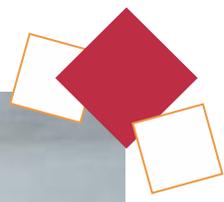
Jean après 43 ans de carrière, entrecoupés de deux chômages techniques et un passage dans la fonction publique, a terminé ses 10 dernières années en qualité de gérant d'une sarl en dessin industriel.

Ils ont un regret toutefois, c'est de n'avoir qu'un seul petit-fils, Robin, qu'ils voient très peu souvent, car il réside avec ses parents dans la Drôme.

Texte rédigé par Jean Malara



La municipalité n'a pas manqué de les honorer le 22 avril en leur apportant les cadeaux d'usage et en leur présentant leurs sincères félicitations.



14 mai : noces de diamant de Charlotte et André Petit à Rugy

Une délégation municipale s'est rendue au domicile des époux Petit le 14 mai dernier pour les mettre à l'honneur à l'occasion de leur 60^{ème} anniversaire de mariage.

Charlotte est née le 25 mai 1935 et André le 16 juillet 1933. Ils se sont rencontrés lors d'un bal de village et se sont mariés le 30 avril 1957 à Flévy. De leur union sont nés trois enfants : Laurence, Marianne et Denis. Sept petits-enfants ont agrandi le cercle familial : Marion, Caroline, Kévin, Jérôme, Léa, Mathéo et Yannis. Depuis 60 ans, ils résident à Rugy.

C'est autour d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité que Jean-Paul Vetzal a prononcé quelques mots riches de sens à leur intention. Les membres du conseil, présents pour l'occasion, leur ont quant à eux, remis les cadeaux d'usage avec leurs souhaits de belles et longues années encore ensemble.



Troc aux plantes et marché artisanal



Notre 7^{ème} manifestation « Troc aux plantes et marché artisanal » qui s'est déroulé le **30 avril 2017** à la salle des fêtes, a connu un grand succès.

Les amoureux des plantes ont pu échanger de très bons conseils avec nos bénévoles.

Les gourmands ont trouvé de quoi régaler leurs papilles. Bijoux et accessoires de décoration ont complété l'offre pour les visiteurs.

Un grand merci à nos bénévoles.





Concert gratuit de la fête des mères

Lundi 1^{er} mai, c'est dans un vrai décor de Music Hall, que, près de 20 ans après la disparition du célèbre chanteur Frank Sinatra, Mathews accompagné de l'orchestre Jean-Claude Riff, a proposé à la salle des fêtes, sous l'égide de la municipalité, un concert reprenant les meilleures chansons du crooner.

Dès les premières minutes, c'est un show résolument moderne, allant du blues au swing, en passant par le jazz et la pop, avec quelques incursions de rock, qui a ravi le public.



Vélo gourmand : plus de 200 participants !

Fort du succès de la première édition, Rives de Moselle a reconduit son « vélo gourmand » le **21 mai dernier**. Le principe de la manifestation est de faire découvrir aux cyclotouristes les voies vertes du territoire tout en goûtant les spécialités locales au gré de leurs escales.



Le groupe musical "Silver brothers" et le sculpteur sur ballons Lionel Gattuso ont permis à la joyeuse troupe de cyclistes de récupérer devant un copieux déjeuner qui s'est déroulé, pour le plaisir de tous, au Centre équestre d'Olgy.



Solidarité

Restos du coeur

2 275 € et 900 kg de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ont été collectés.

Merci à tous les généreux donateurs.



Dons du sang

Pari gagné lors de la collecte le 23 mars 2017 à ARGANCY : 48 donateurs

Ceci grâce à Marie-Thérèse, Denise, Marie-Jo, Jeany-Elfriede, Alain, André, Marcel, présents dans nos 7 villages pour annoncer la première collecte du printemps à nos habitants.

Félicitations et remerciements à toutes les personnes ayant tendu généreusement leur bras dont 3, pour la première fois.

Prochaine collecte :

- 26 juillet 2017 à Montrequienne
Centre socio-culturel de 16H à 18H



Petit rappel

- Il faut être âgé de 18 ans à 70 ans révolus.
- Être en bonne santé.
- Les hommes peuvent donner 6 fois leur sang et les femmes 4 fois au cours des 12 derniers mois.
- Il faut également respecter 15 jours entre un don de sang et de plasma.

Commémoration intercommunale du 8 mai 1945

Cette année, c'est Flévy qui a eu le privilège d'organiser la commémoration du 8 mai 1945, date de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux armées alliées.

Le 8 mai est devenu jour férié en France en 1953 et s'impose comme la date symbolique de la Seconde Guerre mondiale.



Dépôt de gerbe au Monument aux morts d'Argancy



A vos agendas

Organisation des festivités du 14 juillet

**Grand feu d'artifice à Trémery
le 13 juillet 2017 à 23 heures**

(En partenariat avec les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery)

Des navettes de bus sont à votre disposition pour vous rendre sur le site.

Bus n° 1 - Départ Olgly/Argancy			
Salle des fêtes	20H10	21H05	22H00
Mairie	20H20	21H15	22H10
Arrivée à Trémery	20H45	21H40	22H35
Bus n° 2 - Départ Ruggy			
Place des Vignerons	20H30	21H15	22H00
Arrivée à Trémery	21H00	21H45	22H30

Bus n° 1 - Retour vers Olgly/Argancy		
Trémery Eglise	23H30	00H45
Bus n° 2 - Retour vers Ruggy		
Trémery Eglise	00h00	1H15



Exploits sportifs et artistiques

Sportifs à l'honneur

Hugo et Gauthier Terminaux élèves au collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz ont remporté le titre de champion de France de volley UNSS Minimes Excellence.

Ce titre leur a permis de représenter la France lors du championnat du monde scolaire de beach volley qui a eu lieu fin mai à Papeete (Polynésie Française).

Après une dernière victoire contre l'Allemagne, ils ont obtenu une magnifique 5^{ème} place face à des adversaires de taille : Chine, Brésil, Lettonie, USA, Inde ...

Le club du MAC Volley et les joueurs de la même équipe se sont également très brillamment qualifiés pour la finale de la coupe de France regroupant les 8 meilleurs clubs du pays.



Hugo n°14, Gauthier n°9



Un feu de la Saint Jean, beau comme un camion !

Ce magnifique camion a été construit par les membres de l'interassociation et brûlé lors du feu de la Saint Jean, le 17 juin 2017.

Merci à eux pour cette sympathique réalisation !



La boîte à livres

Petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement

A Argancy, ça fonctionne plutôt bien !

Depuis son installation, beaucoup de livres ont été déposés et/ou empruntés, par les uns et les autres, visant tant les adultes (romans de toutes sortes, magazines, etc...) que les enfants ; il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts.

Le principe d'une boîte à livres : partager la lecture !

Son lieu d'implantation choisi à proximité de l'aire de jeu permet à tous, petits ou grands, de dévorer un bon livre soit sur un banc au soleil, soit tranquillement chez soi.

Le succès est là.

Si certains considèrent la « Boîte à livres » comme un vide grenier (peut-être n'ont-ils, tout simplement, pas compris le fonctionnement d'une boîte à livres lequel est affiché en son sein), un tri régulier des dépôts est fait pour qu'elle reste toujours attractive.

En tout cas, merci à tous, pour le respect de ce modeste lieu de culture ainsi qu'à Dominique Truttmann, responsable bénévole.

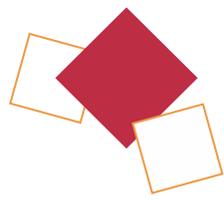


Insolite

Les étangs sont propices à de belles découvertes. A l'étang "Chocolat" une cigogne s'est installée sur la cime d'un arbre mort pour y faire sa toilette. Pendant une bonne heure, les promeneurs ont pu profiter d'une belle observation.

Un canard souchet y a fait escale, reconnaissable grâce à son bec gris élargi à l'extrémité, sa poitrine blanche et son ventre marron. C'est un migrateur transsaharien.





Le « Street Art » s'invite à Argancy

Les habitants d'Argancy ont déjà eu l'occasion de voir que les façades des 5 et 7 rue de Bussière se parent de couleurs.

Et pour cause, voilà plusieurs mois que les associations Une Phase 2 Styles et Familles Rurales Argancy, en collaboration avec la municipalité et avec l'aval de l'architecte en charge des réhabilitations, organisent discrètement leur projet : faire appel à une vingtaine d'artistes issus de l'art urbain pour transformer ces deux maisons en lieux d'exposition artistique hors du commun, avant leur réhabilitation prochaine.

Une expérience avant-gardiste et éphémère, où chaque artiste est invité à célébrer le « Street Art ». Du mur au plafond, artistes volontaires et bénévoles construisent, recyclent, peignent, transforment chaque pièce afin de créer un ensemble vivant, un ouvrage d'art offert au grand public.

Ainsi s'est construit L'OUVRAGE, une exposition collective hors norme et jamais réalisée en Moselle !

Avec plus de 1 500 m² de surfaces peintes et de nombreux artistes mobilisés pour donner couleurs à cette parenthèse artistique, ce projet démocratise l'art contemporain en allant à la rencontre des habitants, au cœur de leur environnement.

Ouverture au grand public durant 1 mois uniquement les week-ends, du 19 août au 17 septembre 2017. Entrée gratuite.



Une Phase 2 Styles



De l'équitation à la maternelle

Mieux comprendre le monde, agir dans celui-ci, se confronter au monde du vivant, respecter son environnement, les autres, l'animal... tels sont les objectifs qui ont amené les élèves de moyenne section à se déplacer une fois par semaine au Centre Equestre « Le Grand Chêne » de Guénange. De mars et avril, ils ont participé à des activités riches en apprentissages, en émotion et en sensations, grâce aux poneys.

Les enfants ont ainsi appris à être de plus en plus autonomes et responsables d'un autre être vivant. A l'issue de leur apprentissage, ils ont passé un diplôme sous l'œil vigilant de leur moniteur Augustin.

Cette action a pu être menée cette année encore grâce à la subvention de la municipalité pour le transport, une participation de la coopérative de l'école et la participation des parents. Un grand merci à tous, ainsi qu'aux accompagnatrices et accompagnateurs !



Remise des diplômes d'équitation

Vendredi 2 juin, la classe a célébré la remise des diplômes d'équitation en présence d'Augustin, moniteur au centre équestre du Grand Chêne à Guénange, de nombreux parents ainsi que de M. le Maire. Les enfants étaient très fiers de recevoir leur récompense ainsi que le livret contenant les travaux effectués lors de cette activité.

Merci encore à la mairie qui a financé le transport et aux nombreux parents accompagnateurs... Une petite collation a clôturé cette manifestation...



Remise des diplômes de gymnastique

Agitation inhabituelle à l'école maternelle d'Argancy, tous les élèves de grande section attendaient avec impatience ce moment particulier qui allait leur rappeler toutes les séances de travail : la remise de leur diplôme de gymnastique.

En effet, après un module d'apprentissage de plusieurs semaines, les élèves ont été évalués non seulement sur leur capacité à maîtriser les actions fondamentales telles rouler, s'équilibrer, sauter, tourner, enchaîner plusieurs actions mais également sur leur capacité à se

maîtriser et se monter aux autres afin d'être "notés".

Ce projet innovant concerne toute l'école ; il a pu se mettre en place d'une manière très efficace grâce à l'aide de la municipalité qui a financé l'achat du matériel indispensable à l'évolution des élèves : tapis, matelas de réception, barres, poutres, mini-trampoline. Joie et fierté se lisaient sur le visage des élèves à l'appel de leur nom.



Cache-cache à la ferme Un spectacle pour les élèves de l'école maternelle

Tous les élèves de l'école maternelle ont pu découvrir l'univers de la ferme et des animaux de la basse-cour en compagnie de Léonie, la cane.

Au gré de ses multiples déplacements, celle-ci a, hélas, perdu ses canetons.

Aussi, les élèves ont été invités à les rechercher dans les différents bâtiments qui composent une exploitation agricole.

Ce spectacle très original, de qualité, présenté par la compagnie Planètes Mômes, a permis aux élèves d'acquérir et d'enrichir leur vocabulaire et connaissances de ce nouvel environnement.

La participation enthousiaste de ce jeune public lors de cette représentation va inciter les enseignantes à satisfaire la curiosité de leurs élèves et à approfondir leur culture lors d'activités complémentaires en classe.





Tous les transports lors des sorties scolaires sont financés par la commune.

Une sortie passionnante à la ferme pédagogique de Henning

Tout au long de l'année scolaire, les élèves de l'école maternelle ont travaillé autour des animaux de la ferme.

Ainsi, toute l'école maternelle d'Argancy s'est rendue à la ferme pédagogique de Hénning à Marange-Zondrange pour approcher ce nouveau milieu et cotoyer concrètement les animaux.

Le travail préparatoire de plusieurs semaines mené en classes à partir de contes, spectacles et de documentations diverses a conduit naturellement à profiter au mieux de cette visite.

Les élèves ont été accueillis par Sarah, l'agricultrice, dans un bel environnement calme et serein.

Ils ont pu de fait approcher, même nourrir et caresser de nombreux animaux y compris de très jeunes.

Cette sortie d'une journée s'est également doublée d'un projet autour de l'alimentation ; en effet, les élèves ont été amenés à composer leur repas de midi (pique-nique) en tenant compte non seulement de leurs goûts mais en respectant également un équilibre et des règles d'hygiène élémentaires. Ils ont aussi évité tout gaspillage d'aliments.

Le financement a été conjointement assuré par la coopérative de l'école, la municipalité et les familles.

L'attention et l'enthousiasme des élèves ainsi que des adultes accompagnateurs, tout au long de la journée, a prouvé toute la pertinence de ce projet à l'école maternelle.





Elémentaire

Le golf s'invite à l'école

Cette année, la classe des CM1/CM2 de Mme Gobet a enrichi sa pratique sportive avec un sport plutôt original : le golf.

Les élèves se sont rendus sept fois au Golf de La Grange aux Ormes à Marly pour découvrir ce sport avec Alexandre comme moniteur et leur enseignante qui a dû, au préalable, suivre elle-même une formation à l'encadrement du golf scolaire.

Ils ont tout d'abord appris les diverses règles de savoir-vivre de ce sport : l'Étiquette. Ils ont aussi appris à utiliser

les divers clubs à disposition du golfeur : bois, fer, putter. Par ateliers, ils ont travaillé sur un parcours, un green et le practice.

Cette activité a été appréciée par tous. Certains ont même montré de réelles capacités pour ce sport ; des futurs champions peut-être ?

Les élèves n'ont qu'une hâte : pouvoir refaire du golf. Ce qu'ils vont faire fin juin, puisqu'ils vont participer à une rencontre de golf lors de l'Open de La Mirabelle d'Or à Marly.

Nouveaux horaires pour la rentrée 2017

Dans le cadre du rapprochement d'Argancy avec le CIAS de la Rive Droite pour la gestion du périscolaire et afin d'homogénéiser les entrées et sorties de classe entre les différentes communes membres (Ay-sur-Moselle, Argancy, Chailly-Lès-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles, Ennery, Flévy, Trémery), voici les nouveaux horaires du groupe scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2017.

Lundi, mardi	de 8 h 30 à 11 h 45	et de	13 h 30 à 15 h 30
Mercredi	de 8 h 30 à 11 h 30		
Judi et vendredi	de 8 h 30 à 11 h 45	et de	13 h 30 à 15 h 30

A part ces petits ajustements au niveau des horaires, rien ne change pour la rentrée 2017.

Départ de la directrice

Aline Godefroy a quitté ses fonctions de directrice P.E.P. du périscolaire pour se tourner vers d'autres horizons.

Bonne chance à elle.



Centres aérés de l'été du 10 au 28 juillet 2017

Programme

- Semaine 1 : la conquête spatiale
- Semaine 2 : à la recherche de nouveaux mondes
- Semaine 3 : les civilisations perdues

Inscriptions auprès du périscolaire : 03 87 77 72 50

Ecole intercommunale de musique et de danse

Que chacun puisse développer son côté artistique !

Financée par les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Trémery, Chailly-lès-Ennery, Flévy, cette école, créée en 1977, accueille près de 200 élèves au total. Elle a malheureusement peu de succès dans nos villages, puisque la proportion d'élèves reste faible.

Tous les cours de l'école sont dispensés par des professeurs diplômés.



Musique

- Eveil musical (à partir de 4 ans)
- Guitare
- Piano, orgue
- Violon
- Flûte traversière
- Saxophone, clarinette
- Percussions
- Trompette, trombone, tuba
- Accordéon

Danse

- Danse classique (à partir de 4 ans)
- Modern jazz (à partir de 6 ans)
- Danse orientale
- Danse de loisirs

Contact :

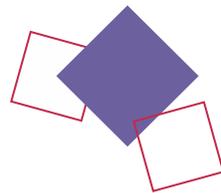
8 rue du Château
57365 ENNERY

Tél : 03 87 71 89 20

Courriel : ecole.intercommunale.musique.danse@orange.fr

Fiche d'inscription sur le site : www.ennery.57.fr





Week-end culturel

31 mars

Conte musical « Allo Pierrot ? Sos Colombine »

- Elèves et professeurs de l'E.I.M.D
- Atelier théâtre Activ'Sport Tremery
- Coordination : Andrea Gandecki et Jeremie Olejniczak
- Mise en scene : Didier Cabirol

Une soirée sous le signe d'une thématique commune : l'écologie. Ce conte, écrit par Didier Cabirol, soulève des questions de la responsabilité de l'être humain envers la nature.

Concert des professeurs

Les professeurs ont conclu cette première soirée sur des airs de Piazzolla, Debussy, Mickaël Jackson, Charles Trenet et bien d'autres ! Pour finir par « Fais comme l'oiseau » chantonné par les spectateurs en chœur improvisé.



1^{er} avril

Alice

Classes de danse classique et de modern jazz. Professeurs : Brigitte Boul, Kathleen et Kevin Grene. Les danseuses de 4 ans à 16 ans ont adapté librement l'imaginaire de Lewis Carroll, avec des chorégraphies du film de Tim Burton et du dessin animé de Disney.



2 avril

Concert de l'ensemble « Jeunesse Mandoliniste d'Hagondange », dirigé par François Brochet

L'histoire de cet orchestre débute en 1935. Aujourd'hui, il explore toujours de nouveaux répertoires, atypiques pour ce genre de formation. Du jazz à la « grande musique », du baroque aux sixties.



Concert de l'Orchestre d'Harmonie Intercommunal Vents d'Est dirigé par Sébastien Berettoni.

Certains de ses musiciens ont fait leur apprentissage dans notre établissement. D'ailleurs, quelques-uns continuent à venir jouer et soutenir l'ensemble Junior de l'école lors des grandes manifestations notamment le 31 mars à l'inauguration de ce week-end culturel.



Ces romans qui ne sont pas (que) pour les ados !

La littérature pour les adolescents est foisonnante. Il est difficile de la circonscrire et de la réduire en une seule case car elle ratisse plusieurs genres et atteint plusieurs lecteurs de tous âges. On y trouve des livres qui passionnent les adolescents d'aujourd'hui, des jeunes et des, un peu moins jeunes.

La bibliothèque a fait l'acquisition d'une centaine de romans, bandes dessinées, mangas à destination des adolescents et des jeunes adultes et ce, grâce à une subvention du Département de la Moselle.

Il est possible de consulter la liste complète des livres de la bibliothèque sur le site : <http://77.159.46.142>

Votre bibliothèque est présente sur les réseaux sociaux, vous pouvez nous rejoindre sur facebook : [facebook.com/bibliotheque.argancy](https://www.facebook.com/bibliotheque.argancy)



Le cercle de lecture



Avant la pause estivale, les participantes du cercle de lecture se sont réunies, comme chaque mois pour partager leurs lectures, leurs coups de cœur, découvrir de nouveaux auteurs dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Ce fut aussi l'occasion de faire un petit bilan de la saison écoulée : il s'avère très positif ! Elles se retrouveront jeudi 21 septembre pour la reprise.

Les personnes qui souhaitent rejoindre le groupe seront les bienvenues.

Contact : Liliane au 03 87 77 84 13

Découverte

L'école buissonnière d'Argancy

Créer des espaces de rencontre

L'association est née en 2013, à l'initiative de quelques parents d'Argancy, qui voulaient créer des occasions de rencontre entre les parents d'enfants scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Pour cela, nous avons développé des moments de convivialité (chasse aux œufs, fête d'Halloween, Carnaval), des bourses aux jouets et aux vêtements et la fête des enfants.

Cette manifestation est née d'un constat : les parents ne savent pas toujours quelles sont les activités proposées par les associations aux enfants. Durant une après-midi, les enfants peuvent pratiquer différentes activités et nous proposons aux familles un repas simple et chaleureux durant la journée.

Cette année, nous avons proposé une conférence sur le thème « Comment parler de la violence à nos enfants ? ». Cette soirée, animée Sarah Hatuna, psychologue à l'école des parents et des éducateurs, a été une belle occasion de dialogue sur un sujet difficile.

L'association a adhéré à l'Inter Association et participe à la fête de Noël sur la place de la mairie en créant une petite chorale. Les enfants y chantent des chansons de Noël.

Toutes les activités sont ouvertes largement et nous faisons tout pour en limiter le coût au maximum, ceci afin que chaque famille se sente la bienvenue. Pour celles qui veulent soutenir nos projets, elles peuvent souscrire une cotisation familiale de 8€ par famille, valable pour l'année scolaire en cours.



Activités à venir

Après une année d'interruption, nous reprenons également l'activité Gymnastique Rythmique. Cette activité est ouverte aux enfants à partir de 4 ans, répartis en trois groupes d'âge. Elle est animée par Emilie Krywda, professeur diplômée.

Contact et inscription

Par mail : ecole.buissonniere.argancy@gmail.com

Pour la Gymnastique Rythmique :

- Christine Martin 06 16 56 58 97

Pour la sortie à Verdun :

- Michaël Voinçon 06 86 38 43 47

Pour la fête des enfants :

- Aurélie Desneux 06 67 55 43 86 ou
- Laëticia Henry 06 74 53 64 22



Dans le prochain numéro vous découvrirez l'association **Loisirs et Partage**



Prévention des cambriolages Opération tranquillité vacances

Les beaux jours reviennent et je vous encourage, cette année encore, à nous signaler vos absences, qu'elles soient de longue ou de courte durée.

Je vous rappelle que « l'Opération Tranquillité Vacances » est réalisée gratuitement tout au long de l'année et tout particulièrement pendant la période estivale.

Le formulaire est à télécharger sur le site de la commune : www.argancy.net, rubrique « vivre à argancy / infos / tranquillité vacances »

Vous pouvez également le retirer directement en mairie.

Vous n'êtes pas sans savoir que la commune d'Argancy a été impactée par ce phénomène de cambriolages depuis le début de l'année 2017.

Les maisons inoccupées la journée, la situation géographique du village (périphérie proche de Metz) les réseaux autoroutiers très proches permettant une échappatoire rapide, l'implantation du village en bordure d'un grand axe, etc, font qu'Argancy est une cible recherchée par les malfaiteurs.

Agissons ensemble !

N'hésitez pas à nous signaler tout comportement suspect comme les personnes qui rôdent et qui semblent faire du repérage, les véhicules circulant à faible allure etc ...

Je tenais à vous faire part que l'interpellation par la police municipale courant avril 2017, d'un individu se présentant chez des personnes âgées avec une fausse carte de Police n'a pu se faire que grâce à une réaction immédiate d'un témoin qui nous a appelés rapidement.

N'hésitez donc pas à composer le :

06.08.37.12.05

Pascal HOELTER
Chef de service

Assurances

Le devenir de votre réclamation d'indemnité après un cambriolage

Pour limiter le préjudice financier, voilà quelques recommandations valables dans le cas d'un vol de bijoux et d'espèces, qui est la situation la plus fréquente.

D'abord, évitez de ranger vos objets de valeur dans votre chambre à coucher ou salle de bains car ce sont les premiers endroits qui sont inspectés par les cambrioleurs.

Ensuite, vérifiez dans votre contrat deux éléments majeurs :

- 1) **quel est le plafond de garantie de vos objets de valeurs ?**
- 2) **votre contrat prévoit-il une indemnisation en « valeur à neuf » ou en « vétusté déduite » ?**

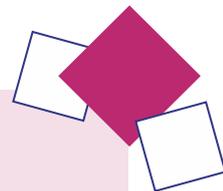
Afin de vous permettre de comprendre le mode d'indemnisation d'un cambriolage, vous pourrez voir sur le tableau de la page suivante, l'application des principes d'indemnité de la plupart des compagnies d'assurance.

- 1- Quel que soit le montant du préjudice, votre indemnité ne sera jamais supérieure au montant garanti et défini par la clause « objets de valeurs » : il est donc important de vérifier votre plafond individuel.
- 2- Les espèces et pièces d'or sont très rarement garanties (à vérifier dans vos contrats).
- 3- Sans justificatif (pas de facture, pas de ticket de caisse, pas de photo, pas d'attestation d'un professionnel daté d'avant le sinistre) le plus souvent vous n'aurez aucune indemnité.
- 4- En général les montres n'entrent pas dans la catégorie des objets de valeur mais dans le mobilier (sauf s'il

s'agit de montres d'un prix important, variable selon les compagnies). Vous pourrez le trouver dans les conditions générales qui accompagnent votre contrat.

- 5- Si votre bijou est justifié par une facture, un ticket de caisse ou une attestation de professionnel AVANT le sinistre :
 - d'abord il est réévalué à la date du sinistre (à la hausse ou à la baisse)
 - ensuite, les conditions du contrat s'appliquent ; dans ce cas il s'agit de soustraire la vétusté. Ce qui fait par exemple qu'une chaîne en or achetée 444 € en 1998, soit estimée en valeur à neuf à aujourd'hui 1650 € mais que déduction faite de la vétusté (en réalité cours de l'or au prix d'occasion), la compagnie d'assurance vous propose 700 € ; cela représente entre 20 et 30 € du gramme en fonction du cours de l'or au moment du sinistre.

Cas pratique, suite à un vol de bijoux



Descriptif objet	Justificatif	Date d'achat	Prix d'achat ou montant de la réclamation	Valeur de remplacement ou valeur vénale	Taux de vétusté	Indemnité proposée
Vol d'objets de catégorie mobilier						
<i>Les montres n'entrent pas dans la catégorie des objets de valeur, sauf si elles dépassent un certain prix. (Voir avec votre compagnie d'assurances)</i>						
1 montre homme	Ticket de caisse	07/04/2016	599	599	30%	420
Total vol objets mobiliers € TTC :			599	599		420
Vol d'objets de valeur						
Bijoux	<i>Un bijoux justifié par une facture est réévalué à la date du sinistre et ensuite indemnisé soit « vétusté déduite » comme c'est le cas ici, soit en « valeur à neuf » si vous avez souscrit cette option.</i>					
1 chaîne en or maille anglaise, 23,65g	Facture	16/11/1988	444	1650		700
1 bracelet en or jaune Maille anglaise, 20,10g	Facture	15/11/1999	386	1400		600
1 bracelet en or jaune et or gris, 5,60g	Ticket de caisse	22/12/2012	407	450		168
Pièces et objets anciens	<i>Les espèces et pièces d'or sont rarement garanties.</i>					
1 louis d'or	Attestation bijoutier post sinistre	inconnue	180	180		0
1 sautoir en or de 23g	Attestation bijoutier post sinistre	inconnue	2 000	2 000		700
1 camay	Aucun justificatif	inconnue	300			0
Total vol d'objets de valeur € TTC			4 707	6 830	0	2 718
Plafond de garantie des objets de valeur € TTC :		Le plafond de garantie est la somme pour laquelle vous êtes assuré.				2 500

A retenir



La plupart des contrats stipulent que la vétusté sera déduite de l'indemnité, mais il est possible à tout moment de faire modifier cette clause, en analysant son surcoût éventuel.

Les attestations de professionnels (bijoutier par exemple qui aurait réparé un bijou) sont rarement acceptés comme preuve, s'ils sont datés APRES le sinistre. Par contre, ils s'imposent à la compagnie, s'ils ont été faits AVANT le sinistre.



Et si le temps était venu de changer nos habitudes ?

Vous connaissez sûrement cette comptine que vous avez peut être fredonnée dans votre enfance et qui remonte au moyen âge...

« Savez-vous planter les choux, à la mode, à la mode...
[...] on les plante avec les pieds, à la mode à la mode...
[...] avec le genou, [...] avec le nez, [...] avec le coude, [...] avec la main...»

Mais surtout « avec la tête », à la mode de chez nous.

Oui, avec la tête, sans laquelle rien ne peut arriver.



Léonard de Vinci parlait d'une « causa mentale » et donc pas de Joconde sans sa tête et avec des années de réflexion pour achever chacune de ses œuvres.

Avant de se mettre à façonner la terre ou à penser un bronze, Rodin faisait aussi appel à sa tête pour imaginer les Bourgeois de Calais ou la Porte de l'Enfer.

Gustave Eiffel concentrait toute sa détermination pour faire aboutir à Paris la tour qui deviendra la plus célèbre du monde.

Ces 3 créateurs sont passés de la tête à la main pour ébaucher, d'abord sur **du papier**, des projets devenus des monuments de notre histoire. Il ne s'agit pas ici de vous proposer de planter des choux, mais aujourd'hui de **mieux recycler vos papiers!**

Pourquoi donc ?

Et comment passer de la tête à la main ?

Voici quelques arguments :

Un peu d'histoire

- Le papier est né en Chine il y a 2000 ans ; il est le support des idées, de la pensée et de l'apprentissage : il a 1000 vies.
- Avec Gutenberg en 1445, il se transforme en pré-industrie et marque l'expression des luttes politiques et sociales qu'il va véhiculer jusqu'à nos jours.
- Il a évidemment d'autres usages plus pratiques, qui se sont très largement développés au 20^{ème} siècle.

Les déchets de papier en France

- 6 milliards de journaux et 87 millions de magazines
- 500 millions de livres

Chaque Français moyen utilise l'équivalent d'un sapin Douglas de 90 mètres de hauteur, chaque année.



L'ère des papiers recyclés

Bien que concurrencé par les nouvelles technologies, et même si la filière papetière est en perte de vitesse, le papier est loin d'être appelé à disparaître : **il est entièrement recyclable, au moins 5 fois!**

En triant vos papiers, vous favorisez l'économie du recyclage ; les papiers ne sont plus un déchet, ils deviennent une nouvelle matière première créatrice de valeur, à même de soutenir l'industrie et les emplois locaux. Accessoirement trier, recycler, c'est diminuer les charges des collectivités qui se traduisent dans nos impôts locaux.

Aujourd'hui, dans nos poubelles, les papiers représentent 14.5 % de nos déchets ; et seulement 1 papier sur 2 est trié et donc recyclé.

Aujourd'hui, tous les papiers (pas seulement les journaux et les magazines) se trient et se recyclent, où que vous soyez : à la maison, au bureau et dans la rue.

Pensez aux prospectus, aux courriers publicitaires, aux catalogues et annuaires mais aussi aux courriers avec leurs enveloppes classiques ou à fenêtres, aux cahiers à spirale

ou encore aux blocs notes avec leurs agrafes. Les agrafes, les trombones ou les spirales de cahiers seront utilisées par la filière des métaux.

Chaise et ustensiles de cuisine en papier recyclé



Le 21^{ème} siècle ne nous demande plus de mobiliser notre tête pour planter des choux, mais de le faire pour trier nos papiers de façon à ce qu'ils soient recyclés.

Les plus anciens se souviennent de nos vieilles habitudes de porter nos déchets sur des terrains vagues, à la sortie des villages : cela se faisait à Argancy dans les années 1960...

Nous savons cependant tous aussi, que le monde a changé et que sa préservation impose notre adaptation. Et c'est donc encore sur du papier que cette idée de recyclage pourra se propager, notamment dans notre commune, grâce à ce bulletin qui nous relie.

Les exceptions au tri

- Les papiers qui ont été en contact avec les aliments ou les serviettes en papier utilisées et salies
- Les papiers peints ou papiers photo
- Les papiers d'aluminium (ce n'est pas du papier, mais du métal)
- Les mouchoirs et les couches.

Le tri du papier en apport volontaire

Contrairement à l'article paru dans le journal local et qui ne concernait que Maizières-lès-Metz, Argancy a décidé de maintenir le tri du papier en apport volontaire.

Il faut, pour cela, utiliser les conteneurs installés dans la commune, à côté de ceux que vous utilisez pour le verre, c'est à dire :

- Rue du Calvaire à Rugy
- Rue de la Côte à Olgy
- Rue des Sablières à Argancy

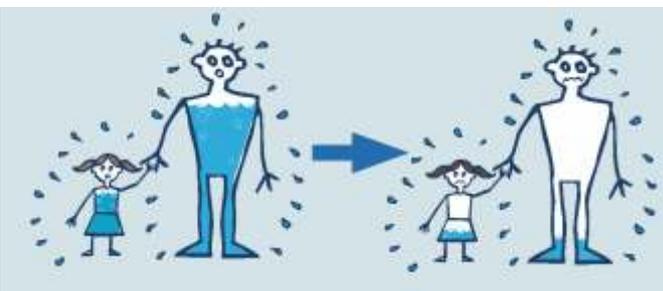
Les personnes dont l'état de santé ne permet pas un déplacement jusqu'à la borne et qui ne bénéficie pas d'une aide familiale ou de voisinage, peuvent téléphoner à la mairie. Une solution, au cas par cas, sera trouvée.

A savoir

Canicule
5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**
(en moyenne 1,5 litre d'eau par jour selon si vous avez ou non soif)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**
(fermez les stores et verrouillez la maison, ouvrez les volets et la nuit s'il fait plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
(douche, bain, brumisateur au quart de litre au moins, sans eau saumâtre)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
(cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**
(notamment auprès de votre mairie)

Logos: République Française, Préfecture de la Moselle, INPES



Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- La chaleur fatigue toujours.
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.
- La chaleur peut aggraver des maladies préexistantes.
- Les médicaments peuvent aggraver les effets de la chaleur. N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à demander conseil à votre pharmacien.

Pour plus d'information :
0821 22 23 00 (0,12 €/min)

www.sante.gouv.fr/canicule/

Contournement Nord-Est de Metz (CNEM)

La SANEF va élargir à 2 X 3 voies, l'autoroute A4 entre les échangeurs A4/A31 (Croix de Hauconcourt) et A4/A315 (Mey). Le point sur le projet.

Etat des lieux

Axe de grande liaison entre Paris et Strasbourg, l'A4 revêt les caractéristiques d'une autoroute péri-urbaine sur la section comprise entre les échangeurs A4/A31 (Croix de Hauconcourt) et A4/A315 (Mey) qui contourne Metz par le nord-est.

Cette section est libre de péage pour le transit nord/sud et pour les déplacements locaux ; elle draine chaque jour un flux de plus de **50 000 véhicules**.

Aujourd'hui, avec l'augmentation continue du trafic et les ralentissements récurrents qui en découlent, notamment aux heures de pointe, le CNEM ne répond plus de manière satisfaisante aux objectifs de sécurité et de fluidité assignés à une infrastructure autoroutière.

Solution

L'élargissement de la section, avec la création d'une troisième voie par sens de circulation, est la solution à la saturation.

Élargi à 3 voies, le CNEM retrouvera pleinement sa fonction de rocade tout en absorbant le trafic de grande liaison. Dans une circulation plus fluide, les conducteurs gagneront en confort de conduite et en sécurité. Les interventions des équipes Sanef seront également facilitées et plus sûres.



Réduire l'impact environnemental et améliorer la sécurité

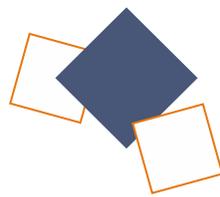
Sanef profite du chantier d'élargissement pour réduire l'impact sur l'environnement de cet axe routier. Les aménagements prévus pour préserver la biodiversité locale seront réalisés selon les standards appliqués aux autoroutes les plus récentes pour aboutir à la meilleure intégration environnementale.

Protection des eaux : les eaux de ruissellement de l'autoroute seront collectées, traitées et régulées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Un réseau séparatif et des bassins spécifiques seront créés.

Préservation de la biodiversité : des mesures d'intégration de l'infrastructure dans le paysage seront mises en place afin de permettre la préservation des espèces animales et végétales.

Amélioration de la sécurité : installation de nouveaux refuges pour les postes d'appels d'urgence.





Conditions de circulation pendant les travaux

Le démarrage des travaux d'élargissement est prévu en 2019 et le chantier devrait durer environ 3 ans.

Les équipes Sanef en charge du projet organiseront les travaux de manière à :

- Garantir la sécurité des conducteurs et des personnes intervenant sur les chantiers
- Limiter leur impact sur la fluidité de la circulation
- Optimiser les délais de réalisation.

Sanef s'engage à informer et à accompagner conducteurs et riverains pendant toute la durée des travaux.

Le montant de l'investissement pour l'élargissement du CNEM est de 75 millions d'euros.

Le projet est financé et réalisé par le groupe Sanef, exploitant historique de l'A4, dans le cadre du plan de relance autoroutier. Il est en ligne avec les enjeux de sécurité et de fluidité du trafic promus par l'entreprise.

S'informer et s'exprimer sur le projet : c'est le moment !



Une réunion publique s'est tenue le 8 juin 2017 à Vrémy commune de Failly. Lors de cette réunion, fort houleuse, de nombreuses personnes ont fait part de leur inquiétude face à l'augmentation du bruit que cette transformation pourrait générer.

Sanef a mis en place un espace de communication et d'information sur le site internet dédié à ce projet. N'hésitez pas à l'utiliser pour faire part de vos remarques, questions ou inquiétudes.

www.planderelancesanef.com

ou 0 806 800 036

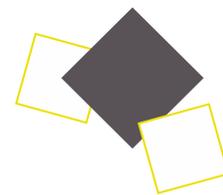


Déclarations préalables et permis de construire déposés par la mairie période du 11/03/2017 au 31/05/ 2017



Déclarations préalables déposées

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
Dejonghe Eric	34 rue de Bussière à Argancy	Changement menuiseries extérieures, volets, habillage des tablettes, ravalement de façade, remplacement fenêtre par une porte vitrée.
Laurent Pupin	5 rue des Lilas à Argancy	Ravalement de façade
Laura Bazzaro	5 rue de Lavaux à Olgy	Changement des volets
Maxim Lehmann	14 rue de Metz à Olgy	Rénovation de toiture, création vélux
Carmelo Russo	8 rue des Lilas à Argancy	Changement de toiture
Sonia Kulpmann	6 rue des Roses à Olgy	Remplacement porte de garage
Marc-Antoine Fuchs	47 rue de Metz à Olgy	Fermeture de l'appentis par des baies vitrées
Christophe Mahe	9 rue des Vignes à Rugy	Remplacement des fenêtres et porte d'entrée
Alain Charpentier	16 rue des Tilleuls à Argancy	Remplacement toiture, habillage souches de cheminées, remplacement gouttières
Richard Tarriant	3 rue des Mûriers à Rugy	Abri de jardin + palissade
François Roesslinger	3 rue des Vignes à Rugy	Ravalement de façade
Nicolas Bach	19 rue des Pensées à Rugy	Clôture + grillage
Guy Boudot	6 rue des Tilleuls à Argancy	Changement portes-fenêtres
Thérèse Barth	36 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade
Jean-Luc Rozaire	4 rue du Calvaire à Rugy	Divisions foncières : • lieu dit Grand Talange • rue du Calvaire
Jean-Paul Froehlinger	7 square des Sorbiers à Argancy	Ravalement de façade et clôture
Lucie Urban	2 rue en Chemée à Olgy	Changement des menuiseries extérieures
Loic Birritteri	7 rue des Lilas à Argancy	Réalisation d'une clôture en bois
Thomas Schwartz	13 rue de Bussière à Argancy	Changement de porte de garage
Marc Panter	8 Impasse des Vergers à Olgy	Clôture
Carlo Dalla-Pietra	15 rue des Chardonnerets à Argancy	Installation de grilles sur porte-fenêtre et fenêtres. Installation d'un portillon
Missionnaires de l'Amour de Jésus	7 Place Anne de Méjanès à Argancy	Changement des menuiseries extérieures



Permis de construire déposés

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
Marine Rozaire	5 rue du Calvaire à Rugy	Maison individuelle
Olivier Guerbert	rue de Bussière à Argancy	Maison individuelle
Alexandre Paulus	20 rue des Roseaux à Olgy	Extension garage - stockage
SCI Villa	10 place des Vignerons à Rugy	Construction de 4 logements

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Expression libre

Tu te reconnaîtras en lisant ces quelques lignes, toi qui es si Minable.

Habituellement, je ne tutoie pas quelqu'un directement quoique peut-être nous connaissons-nous ?

Voici ce que je viens de découvrir, mardi 23 mai, les deux portes côté chauffeur de la voiture ont été rayées, certainement à l'aide d'une clé de voiture. Il y a à peu près deux mois, la voiture de ma fille avait été rayée de la même façon.

Toi qui es si minable, tu ne peux t'en prendre qu'aux matériels car tu n'as certainement pas le courage de t'en prendre à l'individu. Et en plus, ma voiture était bien garée et n'empiétait pas sur une autre place.

Alors pourquoi ?

Il y a des secrets qui sont bien gardés, celui-ci tu vas le garder longtemps pour toi, tu ne dois certainement pas en être fier, surtout si tu as des enfants, quel exemple !

Je plains les personnes de ton entourage qui sont certainement tes amis, s'ils savaient ce que tu es capable de faire, peut-être que tu perdrais une partie de leur amitié. Car peu de personnes aimeraient être amies avec un Minable comme toi. D'ailleurs, dégrader le bien d'autrui est lâche et montre une impuissance latente certaine. Peut-être l'es-tu vraiment ?

A bon entendeur.

Je ne souhaite de mal à personne, mais toi, si tu pouvais te faire prendre en train de réaliser tes méfaits, tu serais encore plus Minable.

Dire que je te dis peut-être bonjour quand on se croise dans le village !

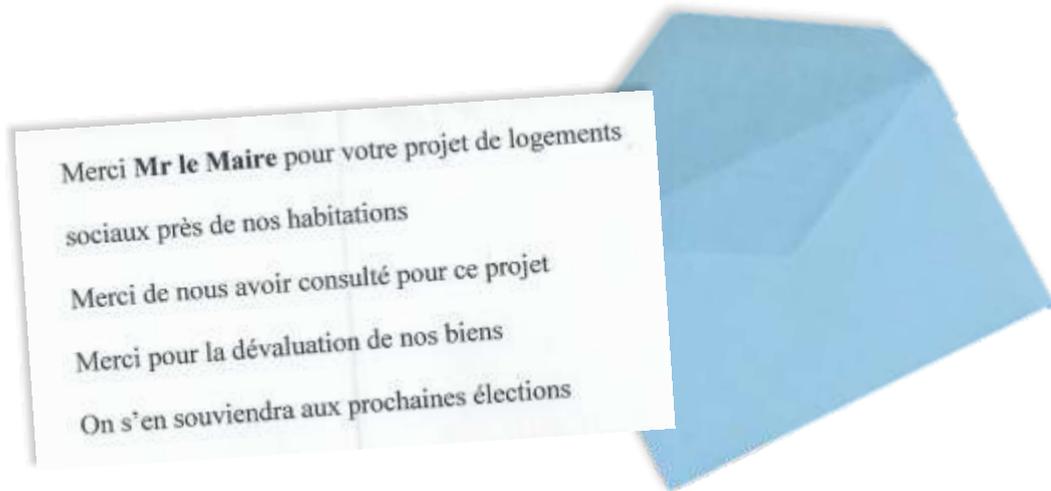
Je suis partisan des caméras, et s'il y en avait eu sur le parking Place Jeanne d'Arc, tu n'aurais pas pu commettre tes méfaits car je suis persuadé que tu es le même minable qui a rayé la voiture de ma fille.

Comme rien ne sert d'être anonyme, contrairement à toi, je décline mon identité, je suis Didier Garnier.

Il y a peut-être d'autres personnes qui comme moi et ma fille se sont fait rayer leur voiture, faites-vous connaître auprès de la mairie et avec un peu de persuasion, des caméras pourraient être installées à des points stratégiques.

Un bulletin de vote... nul

Lors des élections présidentielles, la municipalité a trouvé dans une urne le bulletin suivant :



Face à cette situation pour le moins incongrue, nous avons imaginé que ce pauvre bulletin abandonné, cherchait des réponses...

Mon nom : ANONYME

Mon origine : inconnue

Mon histoire :

Abandonné le 7 mai 2017, non pas dans une maternité mais dans une urne où j'ai eu l'énorme chance d'être découvert, je ressens aujourd'hui un mal être que je souhaite dissiper eu égard au geste désespéré de mon géniteur ou de ma génitrice qui ont dû m'abandonner, justifiant de ma part cet article dans le bulletin local.

Cet acte aurait pu être évité ; il suffisait simplement d'un peu de réflexion et de rapprochement auprès des services municipaux pour obtenir une écoute attentive et les réponses nécessaires à l'apaisement de tout esprit tourmenté.

Ils ont préféré rester dans l'anonymat, et c'est leur choix, pour crier leur apparente détresse ; je me garderai bien de les juger.

Je suis prêt à leur pardonner cet abandon espérant simplement qu'ils auront la délicatesse de venir me reconnaître afin que je puisse trouver une légitimité à tous mes questionnements.



Etat civil

Naissances

Mathys Paradeis né le 21 mars 2017
Amori d'Orazio Moreira Da Rocha né le 21 mars 2017
Gabin Campoli né le 24 avril 2017
Valentine Wilhelmy née le 25 avril 2017
Victorine Hennequin née le 27 avril 2017
Alice Bird née le 15 juin 2017



Mariages

Mireille Muller et Maurice Ehrhart mariés le 22 avril 2017
Florine Rozaire et Quentin Haag mariés le 6 mai 2017
Céline Vilgicquel et Damien Cibille mariés le 3 juin 2017
Laura Yakhlef et Julien Flajolet mariés le 3 juin 2017
Apolline Deleplanque et Pascal Gombault mariés le 17 juin 2017



Décès

Patrice Albertalli décédé le 8 avril 2017
Denise Reymond décédé le 4 mai 2017
Elzbieta Mayer décédée le 9 mai 2017
Elisabeth Richon décédée le 27 mai 2017



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel.
N'hésitez-pas à le consulter.



Manifestations du trimestre

Juillet

2	Animation ACFI	CYVM
8	Régate Interligue Vago	CYVM
9	Tournoi Laurie	Argancy Pétanque
13	Feu d'artifice du 14 juillet à Tremery	Municipalité
26	Don du sang à Montrequienne	Donneurs de sang bénévoles
29/30	Fête patronale	US Argancy

Août

27	Régate du club	CYVM
----	----------------	------

Septembre

3	Régate du bassin	CYVM
10	Albertus cup	CYVM
24	Régate des 6 roues	CYVM
	Sortie VTT	Rugy Loisirs
	Fête du cheval	ACP d'Olgly

Octobre

1	6 heures de Metz Olgly	CYVM
---	------------------------	------

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.